

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du secteur
de SAINT-LOUBES**

Séance ordinaire du 28 janvier 2021

L'an 2021, le 18 janvier à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes à Montussan, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Alice PLATRIEZ, Julie MOYA.

EXCUSEE :

Madame Sylvie FONTENEAU,

ABSENT :

Secrétaire de séance : Monsieur Luc DUTRUCH

Date de convocation : 20/01/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 21

Nombre de suffrages exprimés : 21

D. 2021-01-06 : Assainissement collectif - transfert des effluents entre la station de Montussan et de Beychac et Cailleau et la mise en place de l'équipement by pass à Montussan - demande d'aides à l'Agence de l'Eau

Le montant estimé des travaux pour l'opération de transfert des effluents entre la station de Montussan et de Beychac et Cailleau et la mise en place de l'équipement by pass à Montussan .

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'aides de l'Agence de l'eau.

Le but est de présenter un dossier complet .

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par l'Agence de l'eau, il convient :

- De valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- De valider le montant HT (ou TTC si non récupération de la TVA) de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,

- De valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- De solliciter les aides l'Agence de l'eau,
- De demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'Agence de l'eau, sans que cela n'engage cette dernière.

Les membres du conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décident de :

- valider la totalité de l'opération (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, périmètre de l'étude...),
- valider le montant 3 352 700 € HT de l'opération, et les modalités financières de cette dernière,
- valider l'engagement de la collectivité à mener à terme cette opération
- solliciter les aides l'Agence de l'eau,
- demander, en justifiant et en motivant cette demande, un démarrage anticiper des travaux à l'Agence de l'eau, sans que cela n'engage cette dernière.

Fait à Saint-Loubès, le 04 février 2021

Le Président

Frédéric DUPIC

.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr